



Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2018 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (à partir de 20h15), Nathalie GANDON, Jean-Claude MORIN, Catherine BAZIN (jusqu'à 22h10), Marie-France CABARET, Ariel ALLARD, Virginie BOUCHARD, Grégory MAIN (à partir de 20h30), Karine LECLUYSE (à partir de 20h30).

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
- Agnès MAILLE a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Marc RAVANEL a donné pouvoir à Thibault PELLETIER

Absents excusés :

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

Nombre de votants : 16

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Nathalie GANDON

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 22 février 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018 est adopté **à l'unanimité**.

Suite à une erreur matérielle dans la transcription des chiffres lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la modification de l'affectation du résultat du budget de l'eau 2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification proposée pour l'ordre du jour.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 21 mars 2018

Finances :

- Délibération sur la tarification des locations pour le nouveau cabinet médical (ancienne ludothèque), 14 rue du Docteur Taugourdeau
- Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 du budget principal
- Délibération sur les taux de la fiscalité directe locale
- Délibération sur l'attribution des subventions aux associations de la commune
- Information sur le coût de la redevance spéciale pour enlèvement des ordures ménagères



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Délibération autorisant Mme le Maire à souscrire un contrat de prêt pour le financement du raccordement à l'eau potable de Bernier.
- Vote du budget primitif 2018 au titre du budget principal
- Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau
- Délibération sur la tarification du service de distribution d'eau potable
- **Annule et remplace l'affectation du résultat 2017 du budget de l'eau (DCM n°2018.02.22.08)**
- Vote du budget primitif 2018 au titre du budget annexe de l'eau

Travaux :

- Attribution du marché portant sur la réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes de Tremblay
- Attribution du marché pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier
- Compte-rendu de la commission des travaux et présentation des investissements retenus pour 2018
- Détermination d'une date de présentation aux élus de l'étude réalisée par l'Agglo sur l'assainissement de Tremblay

Juridique :

- Mise en place d'un plan de « Sécurité du Quotidien » en lien avec la Gendarmerie Nationale
- Information sur la fin de la procédure entourant la mise en place du PLU
- Délibération sur la convention proposée par le conseil départemental pour la récupération des archives communales.
- Election d'un nouveau membre pour élu au CCAS.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Organisation de rencontre avec les habitants des communes
- Organisation d'une visite du presbytère et du nouveau cabinet médical
- Compte-rendu de la réunion du 15/03 sur l'organisation de la commémoration du centenaire

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Spectacle le 23 mars 2018 dans le cadre du dispositif Art en Scène
- Cérémonie officielle du 8 mai à Tremblay-les-Villages et Chêne-Chenu



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

DCM 2018.03.21.01 : Délibération sur la tarification des locations pour les cabinets situés 14 rue du Dr Taugourdeau (ancienne ludothèque)

Madame le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés dans l'ancienne ludothèque afin d'y aménager deux bureaux adaptés à l'exercice des professionnels de santé. Un des bureaux sera d'ores et déjà affecté à l'ergothérapeute qui souhaite développer son activité et passer à plein temps en septembre 2018.

Les travaux étant achevés, il convient de délibérer sur la tarification de ces bureaux pour l'accueil des professionnels de santé.

Dans la même logique que pour les autres bâtiments publics aujourd'hui dédiés à l'accueil des professionnels de santé, cette location a vocation à être provisoire, en attendant la concrétisation du projet de maison de santé.

S'agissant de l'ancienne ludothèque, située au 14 rue du docteur Taugourdeau, elle compte aujourd'hui deux bureaux distincts :

- Un cabinet A de 22 m²
- Un cabinet B de 25 m²

Le bâtiment compte également, au titre des parties communes, une petite salle d'attente et des toilettes pour une surface d'environ 10 m².

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'appliquer une tarification conforme aux délibérations n°2016.13.12.11 et n°2015.05.27.07.

Ces délibérations prévoient les dispositions suivantes :

- Un loyer mensuel à raison de 10€ par m², hors parties communes.
- Un forfait pour charges de 10 € mensuel
- La gratuité pendant 6 mois pour les professionnels de santé s'installant dans la commune
- Un forfait de 5€ par demi-journée d'occupation en cas d'occupation à temps non-complet.

Ces dispositions, appliquées aux nouveaux bureaux conduisent à la tarification suivante :

- 220 € par mois, hors charges, pour le cabinet A (pour une location à temps complet)
- 250 € par mois, hors charges, pour le cabinet B (pour une location à temps complet)

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge sur la possibilité de louer deux cabinets dans la ludothèque.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que cela a été rendu possible par l'installation d'une cloison permettant de délimiter deux bureaux ainsi qu'une petite salle d'attente.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter un mode tarification pour la location des bureaux situés dans l'ancienne ludothèque, 14 rue du Dr. Taugourdeau, dans les conditions présentées.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** la gratuité pendant 6 mois aux professionnels de santé s'installant dans la commune
- **Décide** de louer le cabinet A à 220€ par mois hors charges, pour une location à temps complet
- **Décide** de louer le cabinet B à 250 € par mois hors charges, pour une location à temps complet
- **Décide** de louer le cabinet A et B à 5€ par demi-journée hors charges dans le cas d'une location à temps non-complet
- **Décide** de la mise en place d'un forfait pour charge de 10€ par mois.

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 du budget principal

Madame le Maire souhaite, préalablement aux délibérations sur le budget de la commune, faire part des orientations qui ont amenée à la réalisation du projet de budget primitif 2018. Ce dernier repose pour beaucoup sur les données issues des commissions des travaux, des finances ainsi que des séances du conseil municipal.

La construction du budget reposant sur les résultats issus de l'exercice précédent, ces derniers sont présentés à titre de rappel :

- Résultat 2017 de fonctionnement : 713 956,43 €
- Résultat 2017 d'investissement : - 145 119,97 €
- Résultat cumulé en fonctionnement : 1 429 652,50 €
- Résultat cumulé en investissement : - 331 979,88 €

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Charges à caractère général (Chap.011)**

Madame le Maire indique que le calcul des charges à caractère général a été opéré en application d'une progression de 2% des charges. Ont également été pris en compte des restrictions sur



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

certaines enveloppes considérant le fait que celles attribuées les années passées n'étaient pas consommées en totalité.

Au-delà de la prise en compte de cette évolution globale, Madame le maire indique que le projet de budget comptabilise aussi la facturation à venir du service urbanisme de l'Agglo du Pays de Dreux. En effet, à la mise en place du PLU, la DDT qui instruit actuellement les autorisations d'urbanisme de la commune abandonnera cette compétence au profit de l'Agglo. Ce service représente une cotisation annuelle de 1€ par habitant (soit 2 329 € pour 2018) ainsi qu'une facturation à l'acte estimée à 5 364 € par an sur la base des données 2017.

L'Agglo du Pays de Dreux a également mis en place depuis le courant de l'année 2017, une redevance spéciale pour le ramassage des ordures ménagères des collectivités. Ainsi, pour 2018, la commune devra déboursier 5 024,54 € TTC pour le ramassage des ordures. Une modification sera opérée afin passer sous un seuil de calcul et ainsi ramener la facture à environ 2 600€.

Madame Virginie BOUCHARD interroge Madame le Maire sur la façon dont peut être calculé le volume des ordures collectées.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'il s'agit d'une valeur théorique correspondant au volume total des conteneurs traités.

Madame Virginie BOUCHARD fait valoir le fait que des optimisations de volume pourraient encore être réalisées et notamment sur les poubelles du plateau sportif.

Monsieur Ariel ALLARD demande si le tri est bien fait dans les poubelles.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que des progrès restent à faire de ce point de vue là car des poubelles, celles mises à disposition des associations notamment, ont été rejetée lors de la collecte.

20h20 Arrivée de Monsieur Frédéric SEVIN

S'agissant des consommations d'énergie, Madame le Maire souhaite attirer l'attention des élus sur le fait que les mesures prises en matière d'éclairage public portent leurs fruits. En effet, depuis 2013, on peut enregistrer une baisse significative des consommations d'électricité et donc du coût de l'éclairage public.

Ainsi, entre 2013 et 2017, la consommation a baissé de 42% et en parallèle, la facture d'achat d'électricité a baissé de 18%. Cette dernière est passée de 22 700€ en 2013 à 18 700 € en 2017.

➤ Charges de personnel (Chap.012)

Madame le Maire explique que les charges de personnel ont été calculées en essayant d'approcher au plus de la réalité, toutefois ce calcul implique un certain nombre de marges financières. Ces marges doivent se comprendre comme correspondant au non-renouvellement très probable de 3 contrats aidés (à diverses échéances) et au remplacement des contrats par des ouvertures de postes sans aides spécifiques. Cette enveloppe comprend également les indemnités versées à l'ancienne secrétaire générale ainsi que les droits au chômage qu'elle pourra faire valoir.

Il convient donc de considérer ces chiffres comme réalistes mais prudents dans la mesure où il conviendra de décider dans l'année de la nécessité de reconduire ou non la totalité des emplois existants aujourd'hui.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

➤ **Charges de gestion courante (Chap.65)**

Madame le Maire explique que les charges de gestion courante recourent pour l'essentiel les participations allouées à la commune aux organismes tels que le SIVOM Tremblay-Sérazereux ou le SDIS28.

L'enveloppe allouée à ce chapitre budgétaire inclue les hausses attendues des diverses cotisations ainsi qu'un renfort important de la subvention attribuée au SIVOM. Cette dernière passe ainsi de 446 000 € en 2017 à 480 000 €. Cette augmentation de la participation au SIVOM, qui a vocation à rester exceptionnelle, vise avant tout à maintenir la qualité du service proposé aux familles dans le cadre des activités scolaires et périscolaires du syndicat au regard des difficultés financières du syndicat.

S'agissant du SDIS, la participation pour 2018 s'élève à 94 586,95 €.

Ainsi, SDIS et SIVOM représente à eux seuls 574 587 € pour 2018.

A titre d'information, Madame le Maire précise qu'en 2017, la participation au SIVOM représentait à elle seule 35% des dépenses de fonctionnement de la commune.

20h25 : Arrivée de Monsieur Grégory MAIN

➤ **Impôts et taxes (Chap.73)**

Conformément aux décisions issues de la dernière réunion de la commission, la possibilité d'une baisse des taux de fiscalité directe locale a été intégrée dans la construction du budget. Ainsi, le projet proposé aux membres conseil municipal reflète une baisse des taux de TFB et de TFNB de 3,5% chacun. Cette baisse, appliquée aux bases fiscales 2017 correspond à une perte de produit de près de 28 500€.

Cette projection repose uniquement sur une modification des taux de TFB et de TFNB dans la mesure où il n'a pas été considéré comme opportun de réduire la taxe d'habitation alors même qu'elle serait compensée par l'Etat à l'avenir.

➤ **Dotations, subventions et participations (Chap.74)**

Pour ce chapitre, la prévision a été réalisée sur le fondement des sommes perçues en 2017 au titre des différentes dotations de fonctionnement allouées par l'Etat. Cette proposition repose sur l'engagement du gouvernement de ne pas poursuivre la baisse des dotations en 2018.

Le montant des dotations sera probablement revu par la suite dans la mesure où on peut s'attendre à une augmentation de 6% de la dotation de solidarité rurale, tandis que la dotation globale risque pour sa part de continuer sa baisse.

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
--

Madame le Maire indique que les propositions budgétaires prises sur la section d'investissement reposent sur un tableau d'investissement nourri depuis plusieurs mois par les différentes réunions de la commission des travaux et du conseil municipal.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Budget principal - Projets 2018		
cpte	Projet – Investissement	Estimation
2031	Etude pour l'aménagement des parkings de centre-bourg	15 000 € TTC
TOTAL chap.20 – immobilisations incorporelles		15 000 € TTC
2151	Réfection de la rue de la cornaillère	49 000 € TTC
2151	Ecoulement des eaux de pluie chemin des bouviers	12 000 € TTC
2128	Installation d'une aire de jeux à Tremblay	25 000 € TTC
2151	Réalisation d'entrées de maisons (Péage, Landouville, ...)	37 000 € TTC
2151	Pose d'enrobé rue Saint-Brice	27 000 € TTC
21318	Passage en LED de la salle des fêtes de Tremblay	6 700 € TTC
21318	Réfection de la façade de la salle des fêtes de Tremblay	8 500 € TTC
21318	Peinture intérieure de la salle des fêtes de Tremblay	24 000 € TTC
21311	Passage en LED de la mairie de Tremblay	4 500 € TTC
21311	Changement porte d'entrée de la mairie	6 600 € TTC
21534	Changement de 100 platines d'éclairage	9 000 € TTC
21318	Aménagement de salles au presbytère	3 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement de la ludothèque	3 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement du vestiaire de Tremblay	20 000 € TTC
2188	Caméras de vidéoprotection	30 000 € TTC
21318	Accessibilité des bâtiments communaux	3 000 € TTC
21571	Camion	12 000 € TTC
2152	Pots de fleurs pour Saint-Chéron et le Péage	1 000 € TTC
2183	Remplacement partiel du parc informatique	2 400 € TTC
2152	Sablage des candélabres tranche 2	13 824 € TTC
21581	Achat de matériel 0 phyto	10 000 € TTC
2151	Marquage rue de la Goletterie	2 000 € TTC
2135	Rideaux salle du conseil	2 000 € TTC
TOTAL Chap. 21 – Immobilisations corporelles		303 524 € TTC
23	Aménagement de la place de Chêne-Chenu	120 000 € TTC
23	Provision Aménagement centre Tremblay et autres projets futurs (église...)	737 758 € TTC
TOTAL Chap. 23 – Immobilisations en cours		857 758 € TTC



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

020	Dépenses imprévues	20 000 €
TOTAL Investissement		1 196 282 € TTC

**Les lignes indiquées dans ce tableau correspondent exclusivement à l'ouverture de crédits nouveaux. Il convient de se reporter au tableau des restes à réaliser pour obtenir la vision d'ensemble des investissements inscrits dans le projet de budget 2018.*

cpte	Projet – fonctionnement	Estimation
60632	Achat d'un barnum parapluie 3x3	500 € TTC
615228	Réfection du toit de l'église Chêne-Chenu et de Theuvy	2 500 € TTC
61521	Nettoyage et entretien des mares	4 000 € TTC
615228	Rénovation et entretien des bâtiments communaux	4 000 € TTC
6288	Numérisation d'une partie des registres d'état-civil	3 000 € TTC
TOTAL grosses dépenses de Fonctionnement		14 000 € TTC

**Les dépenses de fonctionnement mentionnées ci-dessus correspondent à l'estimation, non-exhaustive, de quelque unes des dépenses importantes qui pourront avoir lieu au titre des dépenses de fonctionnement.*

S'agissant plus particulièrement du compte 23, Madame le Maire souhaite préciser que les 120 000 € inscrits correspondent à la réalisation de la place de Chêne-Chenu, en revanche, le reste des sommes imputées sur ce chapitre doivent être considérées comme non-affectées dans les faits et donc placées sur ce chapitre en tant que réserves pour les futurs travaux de la place de l'église à Tremblay, de l'aménagement des voiries et parking, de la rénovation de l'église, du mur du presbytère, ...

Il faudra également noter, s'agissant des recettes d'investissement, qu'aucune subvention n'a été comptabilisée en dehors de celles inscrites au titre des RAR. En effet, aucune attribution n'a encore été notifiée à ce jour.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite savoir à quelle période sont programmé les travaux de la rue de la Cornaillères.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'ils auront lieu en 2018.

Madame Virginie BOUCHARD demande si ces travaux sont en lien avec le projet d'étude sur les parkings mentionné dans les projets d'investissement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par l'affirmative dans la mesure où cette étude doit permettre le réaménagement du parking de la rue des vieilles écoles ainsi que l'aménagement de places dans la rue de la cornaillère.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire interroge ensuite Monsieur le 1^{er} Adjoint sur la question de l'entretien des mares. En effet, une étude sera réalisée à titre gratuit par le conservatoire des espaces naturels sur les mares de la commune. Toutefois, la question se pose de savoir si une cotisation sera exigible à la commune.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite également soulever la question de l'entretien de l'église de Gironville.

Monsieur Grégory MAIN, maire-délégué de Gironville-Neuville répond que cela est compliqué dans la mesure où l'église n'appartient plus à la commune. Des courriers ont déjà été fait afin que des mesures soient prises, toutefois cela est resté sans effet.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que ce point n'a pas été abordé lors de ses rencontres avec le représentant du conservatoire des espaces naturels.

DCM 2018.03.21.02 : Vote des différents taux de la fiscalité directe locale

Madame le Maire souhaite en premier lieu rappeler aux membres du conseil municipal l'état des bases et des taux ainsi que le produit attendu pour 2017. Les chiffres présentés sont à prendre avec réserve dans la mesure où la commune ne dispose pas encore des données définitives transmises par la direction des finances publiques.

	Bases 2017 estimées	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	2 015 000 €	20,53 %	413 680 €
Taxe foncière bâti	2 169 000 €	26,85 %	582 377 €
Taxe foncière non bâti	546 000 €	42,95 %	234 507 €
			1 230 564 €

Conformément à ce qui a été débattu lors des réunions de la commission des finances et présentés dans les orientations budgétaire, Madame le Maire propose de baisser les taux des taxes sur le foncier bâti (TFB) et le foncier non-bâti (TFNB). Etant donné la suppression de la taxe d'habitation progressive de la taxe d'habitation, il n'est pas nécessairement opportun de baisser les taux de cette taxe.

Madame le Maire justifie cette proposition par le fait que les habitants de la commune ont largement contribué à l'amélioration de la situation financière de la commune. Toutefois, elle insiste sur la nécessité de rester prudent eut-égard aux baisses de dotations qui peuvent être envisagées dans les années à venir.

La baisse proposée est de - 3,5 % sur les taux de la TFB et de la TFNB. Cette réduction donne les taux présentés dans le tableau ci-dessous. Ces taux ont été appliqués, à titre de comparaison aux bases prévisionnelles 2017.

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	2 015 000 €	20,53 %	413 680 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Taxe foncière bâti	2 169 000 €	25,91 %	561 988 €
Taxe foncière non bâti	546 000 €	41,45 %	226 317 €
			1 201 985 €

En conséquence, on constate que, à bases égales, la baisse proposée induit une perte de 28 600€ de produit. Ce chiffre devra toutefois être reconsidéré une fois que seront connues les bases prévisionnelles pour 2018.

A noter que la baisse de 3,5 % représente pour la TFB une baisse de 0,94 points et pour la TFNB une baisse de 1,5 point.

Madame le Maire, soumet au vote du Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 tels que présentés ci-dessus :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Décide** de retenir les taux suivants les trois taxes directes locales :
 - **Taxe d'habitation : 20,53 %**
 - **Taxe foncière bâti : 25,91 %**
 - **Taxe foncière non bâti : 41,45 %**



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2018.03.21.03 : Attribution des subventions aux associations de la commune

Monsieur le 3^{ème} Adjoint en charge des associations présente aux membres du conseil municipal le bilan qu'il tire des dossiers de demandes de subvention qu'il a traité.

						Conseil municipal du 21 mars 2018		
ASSOCIATIONS	Jours d'activité par semaine	Nombre d'enfants de TLV	Cotisations perçues	Manif. d'intérêt communal	Subvention financière demandée	Subvention versée N-1	Proposition DCM 2018.03.21.03	Décision Conseil
Amicale de Chêne Chenu			180,00	2	non		-	- €
Amicale des Sapeurs Pompiers		14	37,00	1	500,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amis d'Ecublé (les)			290,00	3	300,00	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Ardéco Natali	1	7	65,00	1	100,00		300,00 €	300,00 €
ArTLV		1	120,00	1	non		-	-
Association des Parents d'Elèves		85	390,00	6	500,00	350,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Ornithologique			190,00	3	300,00	300,00 €	250,00 €	250,00 €
Avenir de Gironville - Neuville							pas de dossier	- €
Badistes de Tremblay (les)	4	17	2 565,00	1	800,00	800,00 €	800,00 €	800,00 €
BMX Club 28						200,00 €	pas de dossier	- €
Club des Merlettes	0,5		420,00	3	300,00	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Cyclo Club de Chêne Chenu			200,00	1	non		-	- €
Entrechats & Arabesques	2	38	10 913,00	1	400,00	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Familles Rurales	2	27	165,00	3	1 000,00	700,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Football Club de Tremblay	5	32	4 952,00	1	3 000,00	2 600,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Gais Lurons	0,5		567,00	1	non		-	- €
Gospel Friend's	1		400,00	1	200,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Gymnastique Volontaire	3	1	6 460,00		300,00	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Hand Ball Club de Tremblay	3	26	2 190,00		300,00		500,00 €	500,00 €
Inter-Age							pas de dossier	- €
Joyeux Troubadours (les)	1		300,00		250,00		250,00 €	250,00 €
Pétanque Club de Tremblay	1		180,00	1	200,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Quatre pieds et deux mains	1		180,00		non		-	- €
Saint Ch'ron & Co			35,00	4	300,00	250,00 €	300,00 €	300,00 €
Shanti Yoga	1		15 872,00		non		-	- €
Tatie Doudou & Nous	1	16	445,00		non		-	- €
Tremulus							pas de dossier	- €
Collège de la Pajotterie (coopérative)							2 000,00 €	2 000,00 €
AST Judo Châteauneuf							???	- €
APE Collège de la Pajotterie		119				100,00 €	120,00 €	120,00 €
TOTAL						N-1 7 000,00 €	2018 9 420,00 €	TOTAL 9 420,00 €

- Les subventions sont calculées sur les chiffres de l'année N-1.

- La subvention par enfant de TLV n'est attribuée qu'en cas d'activité hebdomadaire proposée et exercée, au prorata de la fréquence.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint précise qu'il a eu des difficultés pour obtenir un certain nombre de dossiers.

Il en profite pour rappeler les composantes permettant le calcul des subventions. Ainsi, ce calcul repose notamment sur le nombre d'adhérents, le nombre d'enfants de la commune ou encore le nombre de manifestation.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Parallèlement, l'association fait une demande chiffrée et cette demande est confrontée au montant issu du calcul.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint fait également remarquer que les subventions attribuées aux associations sont en progression, ce qui s'explique essentiellement par la création de deux nouvelles associations.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique qu'une demande particulière a également été faite par l'association AST Judo de Châteauneuf. En effet, il ne s'agit pas d'une association de Tremblay mais qui compte de nombreux adhérents issus de la commune et pour une ou plusieurs sections sportives qui ne sont pas représentées à Tremblay. Il faudra donc trouver une réponse à fournir à cette association. Une rencontre sera organisée avec le président.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite rebondir sur ce point en soulevant la question de savoir si une association extérieure à la commune est légitime à demander des subventions du seul fait de la présence de tremblaysiens.

Madame le Maire explique qu'en l'occurrence il s'agit d'un cas particulier. En effet, le gymnase qui est occupé par l'AST judo est un gymnase intercommunal, l'association compte de nombreux adhérents tremblaysien, en sachant que la section propose une activité n'existant pas à Tremblay.

Madame Virginie BOUCHARD approuve le principe posé par M. Ariel ALLARD, toutefois elle constate par ses expériences associatives que le coût des activités sportives est élevé et donc par conséquent la nécessité de subventionner ces associations.

Madame le Maire souligne l'enjeu tenant à l'accès au sport qui existe derrière ce cas particulier.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint abonde en expliquant que ce raisonnement est valable dans bon nombre de domaines et ce malgré le nombre important de bénévoles qui interviennent dans les associations.

Monsieur le 3^{ème} explique que pour l'APE du collège, qui présente une situation assez similaire, la commune verse une subvention à hauteur de 1€ par enfant tremblaysien scolarisé au collège.

Il conviendra d'observer toutefois que ce tableau fait également figurer la subvention à la coopérative du collège de la Pajotterie à raison de 2 000 €, or cette subvention est reportée à titre d'indication puisque déjà établie lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018.

De même, il convient d'avoir à l'esprit les 8 000 € attribués également le 22 février 2018 à la coopérative scolaire de l'école de Tremblay.

S'agissant de cette dernière subvention, Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle aux élus qu'elle était déjà de 8 000 € l'an dernier. Un premier bilan peut être fait de cette subvention versée dans le courant de l'année 2017 :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Projet	Montant
Sortie de 4 classes à Giverny	1 120 €
Sortie de 4 classes au jardin de la préhistoire à Auneau	Environ 800 €
Sortie de 4 classes au château de Châteaudun ou de Nogent le Rotrou	Environ 800 €
Sortie de 5 classes à l'écomusée du Perche	1 670 €
TOTAL	4 390 €

Par ailleurs, Madame le Maire propose de voter un point de règlement supplémentaire visant à limiter pour l'avenir l'accès aux salles des fêtes pour les associations. Ainsi, il est proposé aux élus de limiter à 2 fois les accès gratuits pour les associations. Les autres utilisations devront donc se faire en application du tarif « Habitants et entreprises de la commune ».

Monsieur Ariel ALLARD approuve cette décision qu'il réclamait de longue date.

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge sur l'impact négatif que peut avoir cette mesure ainsi que sur les conséquences en semaine.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que cette mesure ne vaudrait que pour les week-end, l'objectif étant de permettre de louer plus la salle des fêtes aux particuliers ou bien de pouvoir y organiser des événements communaux. Par ailleurs, l'impact sera limité dans la mesure où l'essentiel des associations ne demandent pas plus de deux fois par an la salle des fêtes.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint demande au conseil d'approuver l'attribution de subventions aux associations de la commune dans les conditions prévues dans le tableau présenté.

Est également soumis au conseil la modification des autorisations d'accès aux salles des fêtes avec un plafonnement à deux ouvertures à titre gracieux le week-end.

Avant de procéder au vote des subventions, Monsieur le 3^{ème} Adjoint demande à tous les élus faisant partie du conseil d'administration d'une association de bien vouloir se retirer.

Se retirent des délibérations :

- Annabel DOS REIS
- Virginie BOUCHARD
- Marie-France CABARET
- Marie-France CABARET en tant que détentrice du pouvoir de Françoise LEREAU
- Nathalie GANDON
- Grégory MAIN en tant que détenteur du pouvoir d'Agnès MAILLE
- Karine LECLUYSE

Pour : 9

Contre : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le versement de subvention aux associations répertoriées dans le tableau présenté et pour le montant présenté.
- **Approuve** la limitation à deux accès gratuits aux salles des fêtes de Chêne-Chenu et de Tremblay le week-end. Le tarif appliqué au-delà est celui pratiqué pour les particuliers et entreprises de Tremblay.

Information sur le coût de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Madame le Maire rappelle que depuis 2017, l'Agglo du Pays de Dreux a mis en place une redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères générées par les collectivités.

La tarification se fait au litre avec deux tarifs applicables selon que le volume collecté est inférieur ou supérieur à 3 000L hebdomadaires.

En 2017, la commune a réduit son volume de collecte à 3 168L afin d'optimiser le coût. Ce volume permettant par ailleurs de bénéficier d'une tolérance de 10% au-dessus du seuil de 3 000L.

Toutefois, cette tolérance n'étant plus appliquée pour 2018, il a été demandé une modification du volume collecté afin de descendre sous le seuil des 3 000L et ainsi conservé un montant de redevance conforme à ce qui a été projeté.

Avec un volume collecté établi à 3 000 L, la commune doit s'acquitter d'environ 2 600 € annuels. Le chiffre à 3 168 L revient à 5 024 €.

DCM 2018.03.21.04 : Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal de la commune

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que conformément aux orientations présentées précédemment et après consultation de la commission des finances et de la commission des travaux, un projet de budget a été élaboré en conséquence.

Conformément à l'article 2312-3 du code général des collectivités territoriales, le budget sera présenté par nature.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 965 801,02	1 840 175,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 125 626,02

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 965 801,02	2 965 801,02
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 350 001,02	1 654 027,50

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	71 051,80	99 005,20
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 331 979,88	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 753 032,70	1 753 032,70
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	4 718 833,72	4 718 833,72
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	431 000,00	0,00	429 500,00		429 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	377 000,00	0,00	362 000,00		362 000,00
014	Atténuations de produits	9 500,00	0,00	9 000,00		9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	704 161,00	0,00	700 000,00		700 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 521 661,00	0,00	1 500 500,00		1 500 500,00
66	Charges financières	51 000,00	0,00	45 100,00		45 100,00
67	Charges exceptionnelles	69 536,00	0,00	45 200,00		45 200,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	42 808,87		30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 685 005,87	0,00	1 620 800,00		1 620 800,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	883 309,11		1 298 162,55		1 298 162,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	32 721,09		46 838,47		46 838,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	916 030,20		1 345 001,02		1 345 001,02
	TOTAL	2 601 036,07	0,00	2 965 801,02		2 965 801,02

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 965 801,02
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	100,00		100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00	0,00	47 800,00		47 800,00
73	Impôts et taxes	1 432 804,00	0,00	1 412 000,00		1 412 000,00
74	Dotations, subventions et participations	373 036,00	0,00	369 865,00		369 865,00
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00	0,00	10 000,00		10 000,00
	Total des recettes de gestion courante	1 885 340,00	0,00	1 839 765,00		1 839 765,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 885 340,00	0,00	1 839 765,00		1 839 765,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			410,00		410,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			410,00		410,00
	TOTAL	1 885 340,00	0,00	1 840 175,00		1 840 175,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 125 626,02
--	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 965 801,02
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 344 591,02
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	BP 2018
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 800,00	22 400,00	15 000,00		37 400,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	367 207,82	48 651,80	311 524,00		360 175,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	422 020,17	0,00	857 758,16		857 758,16
	Total des dépenses d'équipement	852 027,99	71 051,80	1 184 282,16		1 255 333,96
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	2 000,00		2 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	0,00	143 308,86		143 308,86
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 000,00		20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses financières	220 000,00	0,00	165 308,86		165 308,86
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 072 027,99	71 051,80	1 349 591,02		1 420 642,82
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			410,00		410,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			410,00		410,00
	TOTAL	1 072 027,99	71 051,80	1 350 001,02		1 421 052,82

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	331 979,88
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 753 032,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	110 208,00	99 005,20	0,00		99 005,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	110 208,00	99 005,20	0,00		99 005,20
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 038,59	0,00	5 000,00		5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	203 611,11	0,00	304 026,48		304 026,48
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	232 649,70	0,00	309 026,48		309 026,48
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	342 857,70	99 005,20	309 026,48		408 031,68
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	883 309,11		1 298 162,55		1 298 162,55
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	32 721,09		46 838,47		46 838,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	916 030,20		1 345 001,02		1 345 001,02
	TOTAL	1 258 887,90	99 005,20	1 654 027,50		1 753 032,70

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 753 032,70

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 344 591,02
---	--------------



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après présentation des différents chapitres composant le budget principal de la commune, Madame le Maire propose aux membres du conseil de procéder au vote du budget.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté pour le budget principal de la commune.

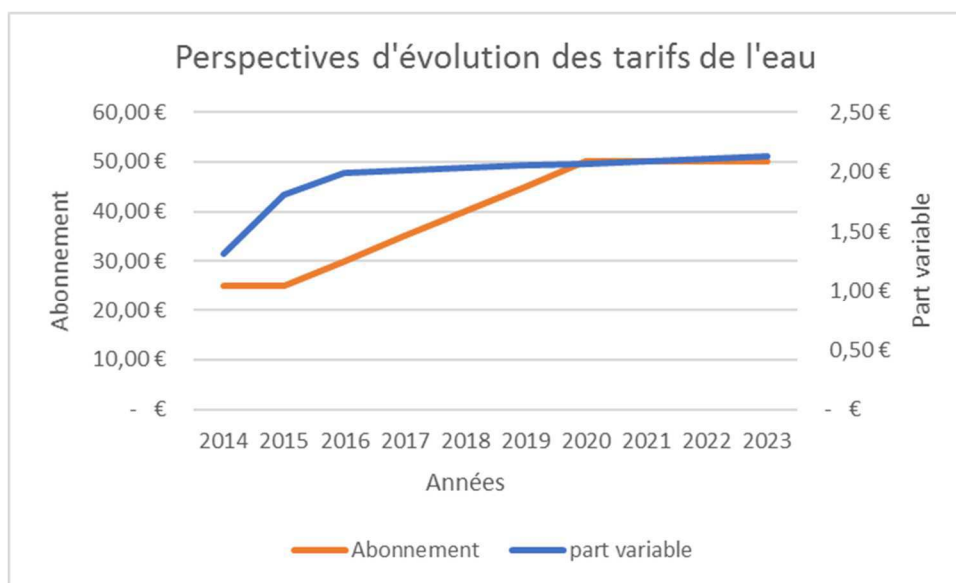
Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 du budget de l'eau

Préalablement aux délibérations sur le budget de l'eau, Madame le Maire souhaite présenter les différentes orientations, issues tant des séances du conseil municipal que des réunions de commission ayant permis la construction du projet de budget.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Tout d'abord, s'agissant du prix de l'eau, il a été évoqué en 2017 l'idée d'une progression minime mais constante du prix de l'eau d'une année à l'autre. Une telle idée présente la vertu d'éviter à l'usager de subir des hausses de prix trop conséquentes comme cela a pu être le cas par le passé.

Les perspectives d'évolution des tarifs dans ces conditions sont présentées dans le graphique ci-dessous.





TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ce graphique est réalisé en reposant sur un plafonnement à 50 € de l'abonnement, à raison d'une évolution de 5€ par an (35 € actuellement) et sur une hausse annuelle de 1% de la part variable (2,01 €/m³ HT aujourd'hui). Madame le Maire rappelle que l'objectif de 50€ par an pour l'abonnement au service d'eau fait partie des objectifs posés par la CRC.

A titre d'exemple, le m³ d'eau TTC vaut aujourd'hui 2,60 € et l'abonnement 36,93 €TTC. Pour une consommation de 120 m³ annuels cela revient à 348,93 € TTC. La proposition d'augmentation de la tarification ferait passer cette même consommation à un prix de 356,43€. Ce calcul étant valable sous réserve de tout autre changement sur les taxes également incluses dans la facturation de l'eau.

L'augmentation du prix de l'abonnement permettrait au service de l'eau de bénéficier d'un gain de recettes d'environ 5 000 € entre les deux années, l'augmentation s'applique à environ 1150 compteurs. S'agissant de l'augmentation de 1% du prix de vente de l'eau (HT), il correspond à un gain d'environ 2 500 € de 2017 à 2018 toutes choses égales par ailleurs.

Madame le Maire rappelle que l'objectif poursuivi par cette hausse des prix est de permettre au service d'eau d'investir en permanence dans l'entretien de son réseau, celui-ci comptant près de 50km de canalisation et plus de 1 000 compteurs.

Les évolutions tarifaires prendront dans cette hypothèse la forme suivante

	Année 2017	Année 2018
Prix du m³ HT	2,01 €	2,03 € (+ 1%)
Redevance pollution	0,38 €	0,38 €
FSIREP	0,072 €	0,072 €
Prix TTC du m³	2,60 €	2,62 €
Abonnement HT	35 € par compteur	40 € par compteur (+ 5€)
Facture pour 120 m³ TTC	348,93 €	356,40 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Au-delà des perspectives pour les années à venir, Madame le Maire souhaite également informer les membres du conseil municipal sur l'état du fonctionnement du service d'eau. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes d'eau achetés en vendus par la commune ces dernières années ainsi que le taux de perte correspondant :

Récapitulatif : Achat eau en m3

	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre		TOTAL PAR AN	
	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>	<i>prix TTC</i>	<i>volume</i>
2014	15 117,01 €	31 423	17 959,69 €	37 332	20 505,09 €	42 623	18 261,81 €	37 960	71 843,60 €	149 338
2015	18 693,11 €	36 458	22 686,28 €	44 246	24 752,56 €	48 276	16 484,28 €	32 150	82 616,23 €	161 130
2016	27 328,00 €	47 529	19 525,60 €	33 959	28 215,77 €	49 073	23 090,40 €	40 159	98 159,77 €	170 720
2017	25 598,47 €	44 521	31 628,82 €	55 009	20 159,17 €	35 061	19 434,16 €	33 800	96 820,62 €	168 391
2018										

Récapitulatif : Vente eau en m3

Evolution depuis 2014

	Vendu	Pertes (en%)
2014	107 064	28%
2015	110 027	32%
2016	118 257	31%
2017	123 035	27%
2018		

Enfin Madame le Maire souhaite présenter aux élus du conseil municipal l'état des impayés du service d'eau au 21 février 2018 :

Année	Montant restant dû
2011	79,39 €
2012	46,76 €
2013	2 314,88 €
2014	3 326,26 €
2015	8 748,66 €
2016	15 606,74 €
2017	51 236,62 €
TOTAL	81 359,31 €

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire explique que le calcul des enveloppes proposées pour la section repose sur un référencement des opérations envisagées lors de diverses réunions de la commission des travaux et du conseil municipal. Ce tableau est représenté ci-dessous.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Budget annexe de l'eau- Projets 2018		
Cpte	Projet	Estimation
20	Etudes diverses	6000 € TTC
2158	Changement de 30 branchements en plomb	55 620 € TTC
21531	Remplacement de 50 compteurs	4 000 € TTC
21531	Renforcement de canalisation rue du moulin et rue du Paradis	36 000 € TTC
21531	Raccordement du lieu-dit Bernier	68 000 € TTC
21531	Travaux sur la liaison de Villette-Ecublé	1 600 € TTC
TOTAL Investissement		171 220 € TTC
TOTAL Investissements à budgéter (HT)		142 627 € HT

**Les lignes indiquées dans ce tableau correspondent exclusivement à l'ouverture de crédits nouveaux. Il convient de se reporter au tableau des restes à réaliser pour obtenir la vision d'ensemble des investissements inscrits dans le projet de budget 2018.*

Sur le projet de raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier, Madame Virginie BOUCHARD demande si le raccordement doit se faire impérativement sur les réseaux communaux où bien si cela peut se faire sur un réseau plus proche.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'il n'y a pas d'obligation de se raccorder sur un réseau appartenant à la commune et que par conséquent c'est le choix du raccordement au plus près, c'est-à-dire sur une canalisation du SIPEP, qui a été fait.

S'agissant des recettes d'investissement, le principe a été validé, après accord de la trésorerie d'un recours à un nouvel emprunt à hauteur de 39 000 € pour la réalisation du raccordement du lieu-dit Bernier. Cet emprunt peut se justifier par la volonté de ne pas pénaliser l'ensemble des usagers du service. En effet, le financement sur fonds propres de cet investissement utiliserait les crédits nécessaires à la réalisation des autres opérations. L'objectif est donc de rendre ce coût moindre en le répartissant sur plusieurs années.

DCM 2018.03.21.05 : Souscription d'un contrat de prêt pour le financement du raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

Madame le Maire rappelle que la commune de Tremblay-les-Villages est aujourd'hui contrainte de procéder au raccordement au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier. Le coût de ces travaux est de près de 41 000 € HT.

En conséquence, et dans le but de ne pas pénaliser trop fortement le budget du service d'eau pour 2018, Madame le Maire propose de recourir à un emprunt à hauteur de 39 000 €.

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge quant à savoir si les personnes qui vont bénéficier du raccordement vivent toujours sur le puit communal.

Madame le Maire répond par l'affirmative en ajoutant qu'un certain nombre d'analyse ont déjà été réalisées pour vérifier la conformité du puit, notamment en 2016, toutefois, il convient de réaliser les travaux rapidement malgré tout.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire souhaite donc de la part du conseil municipal une autorisation pour souscrire un prêt dans les conditions suivantes :

- Montant maximum de 39 000 €
- Durée d'amortissement comprise entre 10 et 30 ans
- Première annuité en 2019
- Autorisation du conseil municipal avant signature de l'offre retenue.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'inscription au budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau d'une recette d'investissement de 39 000 € liée à l'emprunt
- **Autorise** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à la signature d'un contrat de prêt dans les conditions définies précédemment.

DCM 2018.03.21.06 : Délibération sur la tarification du service de l'eau

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis les hausses majeures exigées par la Chambre régionale des comptes, la commune a fait le choix d'augmenter de manière progressive chaque année les prix du service de l'eau.

Pour rappel, en 2017, le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

- *Abonnement eau : 35 € HT soit 36,65 € TTC annuel*
- *Consommation eau : le m³ : 2,01 € HT soit 2,121 € TTC*
- *FSIREP : le m³ 0.072 € HT soit 0,076 € TTC*
- *AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC*

Soit 2.59 € TTC le m³ d'eau.

Pour l'année 2018, Madame le Maire propose de suivre la logique proposée dans les orientations budgétaires, à savoir une hausse de 1% du prix du m³ d'eau et une hausse de 5€ de l'abonnement au service. Les taxes du département et de l'agence de bassin sont pour leurs parts inchangées. Le tarif proposé est le suivant :

- **Abonnement eau : 40 € HT soit 42,20 € TTC annuel**
- **Consommation eau : le m³ : 2,03 € HT soit 2,142 € TTC**
- **FSIREP : le m³ 0.072 € HT soit 0,076 € TTC**
- **AESN : Redevance anti-pollution eau : 0,38 HT soit 0,40 TTC**

Soit 2,62 € TTC le m³ d'eau hors abonnement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet la proposition des nouveaux tarifs au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 2

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- **Décide** d'augmenter le tarif de l'eau de 1 % qui passe donc de 2,01 HT du m³ à 2,03 € HT pour l'année 2018.
- **Décide** d'augmenter le prix de l'abonnement compteur d'eau de 5 € qui passe donc de 35 € HT à 40 € HT pour l'année 2018.

DCM 2018.03.21.07 : Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2018.02.22.08 sur l'affectation des résultats pour le budget annexe de l'eau

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur matérielle dans le report des restes à réaliser, il convient de d'annuler la délibération d'affectation des résultats prise lors de la dernière séance du conseil municipal.

Ainsi, après constat des résultats portés tant au compte administratif qu'au compte de gestion, l'affectation du résultat peut être faite dans les conditions suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET EAU			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat Réporté (cumulé antérieur à 2017)
242 167,61 €	364 771,38 €	122 603,77 €	156 191,08 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
78 869,72 €	77 263,90 €	-1 605,82 €	-31 158,83 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
321 037,33 €	442 035,28 €	120 997,95 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
40 283,28 €	30 301,00 €	-9 982,28 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
361 320,61 €	472 336,28 €	111 015,67 €	

S'agissant des résultats reportés en fonctionnement et en investissement de l'exercice 2016, ils se présentent de la manière suivante :

Report de la section de fonctionnement (002) = 156 191,08 €

Report de la section d'investissement (001) = - 31 158,83 €

Après la prise en compte de ces reports, les résultats de clôture 2017 sont les suivants :

En fonctionnement : 278 794,85 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

En investissement : - 32 764,65 €

BP 2018

001 =

-32 764,65 €

1068 =

-42 746,93 €

002 =

236 047,92 €

001

=

Résultat Inv. N

- 1 605,82 €

+

Résultat Inv. N-1

- 31 158,83 €

1068

=

Résultat RAR

- 9 982,28 €

=

Résultat Inv. N

- 1 605,82 €

=

Résultat Inv. N-1

- 31 158,83 €

002

=

Résultat Fonc. N

122 603,77 €

+

Résultat Fonc. N-1

156 191,08 €

=

1068

42 746,93 €

En prenant en compte les reports ainsi que les restes à réaliser tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus et conformément à l'état voté par l'assemblée délibérante, l'affectation des résultats pour le budget 2018 prendrait la forme suivante :

Madame le Maire soumet l'affectation du résultat, telle que présentée ci-dessus au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter un solde négatif à la section d'investissement (001) à hauteur de 32 764,65 €
- **Décide** d'affecter, à la couverture du déficit d'investissement 42 747,93 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)
- **Décide** d'affecter un solde positif à la section de fonctionnement (002) à hauteur de 236 047,92€.

DCM 2018.03.21.08 : Vote du budget primitif 2018 au titre du budget annexe de l'eau

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que conformément aux orientations présentées précédemment et après consultation de la commission des finances et de la commission des travaux, un projet de budget a été élaboré en conséquence.

Conformément à l'article 2312-3 du code général des collectivités territoriales, le budget annexe de l'eau sera présenté par nature.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP 2018
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	577 227,47	341 179,55

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 236 047,92

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	577 227,47	577 227,47
---	------------	------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	341 260,47	384 007,40

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	40 283,28	30 301,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 32 764,65	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	414 308,40	414 308,40
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	991 535,87	991 535,87
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP 2018
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	122 500,00	0,00	168 400,00		168 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
014	Atténuations de produits	74 000,00	0,00	45 000,00		45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	0,00	13 000,00		13 000,00
Total des dépenses de gestion des services		237 500,00	0,00	251 400,00		251 400,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	3 567,00		3 567,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	12 000,00		12 000,00		12 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		261 500,00	0,00	274 967,00		274 967,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	177 422,05		254 076,54		254 076,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	44 002,63		48 183,93		48 183,93
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		221 424,68		302 260,47		302 260,47
TOTAL		482 924,68	0,00	577 227,47		577 227,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	577 227,47
--	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	319 150,00	0,00	332 500,00		332 500,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		319 150,00	0,00	332 500,00		332 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		319 150,00	0,00	332 500,00		332 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	7 583,60		8 679,55		8 679,55
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		7 583,60		8 679,55		8 679,55
TOTAL		326 733,60	0,00	341 179,55		341 179,55

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	236 047,92
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	577 227,47
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	293 580,92
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	BP 2018
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	19 364,27	10 464,00	5 000,00		15 464,00
21	Immobilisations corporelles	136 569,00	29 819,28	137 627,00		167 446,28
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	52 410,08	0,00	174 713,92		174 713,92
	Total des dépenses d'équipement	208 363,35	40 283,28	317 340,92		357 624,20
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 862,00	0,00	9 240,00		9 240,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	6 000,00		6 000,00		6 000,00
	Total des dépenses financières	14 862,00	0,00	15 240,00		15 240,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	223 225,35	40 283,28	332 580,92		372 864,20
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	7 583,60		8 679,55		8 679,55
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 583,60		8 679,55		8 679,55
	TOTAL	230 808,95	40 283,28	341 260,47		381 543,75

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	32 764,65
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	414 308,40
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	18 737,40	30 301,00	0,00		30 301,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	39 000,00		39 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	18 737,40	30 301,00	39 000,00		69 301,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	21 805,70	0,00	42 746,93		42 746,93
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	21 805,70	0,00	42 746,93		42 746,93
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 543,10	30 301,00	81 746,93		112 047,93
021	Virement de la section d'exploitation (4)	177 422,05		254 076,54		254 076,54
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	44 002,63		48 183,93		48 183,93
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	221 424,68		302 260,47		302 260,47
	TOTAL	261 967,78	30 301,00	384 007,40		414 308,40

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	414 308,40
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	293 580,92
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

22h10 départ de Madame Catherine BAZIN

Après présentation des différents chapitres composant le budget annexe de l'eau, Madame le Maire propose aux membres du conseil de procéder au vote du budget.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Approuve** le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté pour le budget annexe de l'eau.

TRAVAUX

DCM 2018.03.21.09 : Attribution du marché portant sur la réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal que la commission des travaux a travaillé sur la suite des travaux à réaliser dans la salle des fêtes dans le cadre de sa rénovation.

Ainsi, outre le revêtement de la façade extérieure et le changement des éclairages pour un passage en LED, il a été convenu de la nécessité de procéder à la rénovation des peintures intérieures.

Ces peintures porteront sur l'ensemble des pièces ouvertes au public ainsi que sur le changement des dalles du faux-plafond.

Les prestations proposées par les entreprises consultées peuvent être résumées de la façon suivante :

PEINTURES INTERIEURES SALLE DES FETES		
	SAS Colliot	Dubois SAS
Salle polyvalente		
Total	7 522,00 €	8 018,77 €
Scène		
Total	0,00 €	3 222,76 €
Hall d'entrée		
Total	5 680,00 €	848,77 €
Vestiaires		
Total	0,00 €	1 343,77 €
Sanitaires		
Total	0,00 €	3 509,66 €
Total	0,00 €	1 295,00 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

TOTAL HT	13 202,00 €	18 238,73 €
TVA	2 640,40 €	3 647,75 €
TOTAL TTC	15 842,40 €	21 886,48 €
OPTIONS		
Réfection des plafonds salle et scène	8 025,00 € HT	6 262,48 € HT
TOTAL TTC	9 630,00 €	7 510,98 €
TOTAL avec option	25 472,40 €	29 397,46 €

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les élus que l'offre initialement fournie par l'entreprise Dubois était supérieure techniquement à celle de la société Colliot, toutefois, cette supériorité de prix créait un écart de prix important pour des prestations qui n'étaient pas jugées indispensables.

Aussi, après négociation, les entreprises ont été amenées à soumettre des offres techniquement cohérentes.

L'évaluation des offres se présente de la manière suivante :

Entreprise	SAS Colliot	SAS Dubois
Note technique (40%)	10/10	10/10
Prix TTC	25 472,40 €	29 397,46 €
Note Prix (60%)	10/10	8,5/10
TOTAL	10/10	9,1/10

Il ressort donc de l'évaluation que c'est l'entreprise Colliot qui présente l'offre la plus avantageuse.

Suite à cette présentation, Madame Virginie BOUCHARD s'interroge sur la nécessité de réaliser ces travaux de peinture.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que ces travaux ont été proposés dans une optique d'entretien général des bâtiments publics et avec la perspective de mieux louer la salle des fêtes en la rendant plus attrayante.

Monsieur Jean-Claude MORIN rappelle la nécessité de réfléchir à la mesure du volume sonore dans la salle des fêtes, a fortiori si ces travaux s'accompagnent effectivement d'une hausse des locations.

Monsieur Grégory MAIN ajoute que la salle des fêtes représente aussi l'image de la commune, ce qui justifie de veiller à son bon état.

De manière générale, l'ensemble des conseillers s'accorde à dire que l'aspect intérieur de la salle est vieillissant.

En conséquence, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'attribuer le marché pour la réfection des peintures et des faux plafonds de la salle des fêtes à la société Colliot SAS.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Attribue** le marché pour la réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes de Tremblay à la société SAS Colliot.

DCM 2018.03.21.10 : Attribution du marché portant sur le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique aux membres de l'assemblée délibérante que les offres obtenues dans le cadre de la consultation passée pour ce marché ont été analysées par le maître d'œuvre engagé par la commune.

Pour cette consultation, 5 offres ont été reçues par la commune pour les entreprises suivantes :

- Offre n°1 : Exeau centre – Bouzy-la-Forêt (45)
- Offre n°2 : Gedia – Dreux (28)
- Offre n°3 Georges Pichon – Jouy-le-Moutier (95)
- Offre n°4 : Villedieu Frères – Dangeau (28)
- Offre n°5 : Suez Eau France – Vernouillet (28)

L'analyse des offres et leur évaluation est présentée dans le tableau ci-dessous :



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

	Prix de la prestation		Mémoire technique				Total sur 100
	Prix en €	Note sur 50	Organisation Des travaux	Matériaux et fournitures	Moyen de l'entreprise	Sous total Mémoire sur 50	
N° 1	44 870 €	45	15	20	10	45	90
N° 2	53 255 €	38	10	20	10	40	78
N° 3	45 921 €	44	10	20	10	40	84
N° 4	40 540 €	50	15	20	10	45	95
N° 5	47 283 €	42	10	20	10	40	82



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que l'objectif est de réaliser ces travaux après les moissons afin d'éviter le paiement d'une indemnité pour destruction de cultures. Les travaux sont estimés à une dizaine de jours.

Après présentation du tableau d'analyse des offres, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose donc aux membres de l'assemblée d'attribuer le marché pour le raccordement du lieu-dit Bernier à la société Villedieu et Frères pour un montant global de 39 100 € HT soit, 48 648 € TTC.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour le raccordement du lieu-dit Bernier au réseau d'eau potable à la société Villedieu et Frères.

Compte-rendu de la commission des travaux du 19 mars 2018

Abandon raccordement Villette-Ecublé

La commune de Tremblay-les-Villages a soulevé un problème de détérioration d'un tronçon qui relie le château d'eau de Villette-les-Bois et la vanne se situant au niveau du chemin de fer. Ces dégâts sont liés à un défaut lors des travaux d'installation. Cela se répercute quand les engins agricoles roulent dessus, notamment au moment de la moisson. En cas d'intervention sur le réseau, Villette-les-Bois ne serait plus alimentée en eau pendant toute la durée des travaux. Ecublé pourrait néanmoins être alimenté par une autre arrivée de Theuivy-Achères. Un devis réalisé par l'entreprise MUSCI a déjà été demandé par la commune. Il s'élève à 38 853,60€ TTC. Dans un compte-rendu faisant suite à une réunion, Gedia propose de ne pas toucher à ce tronçon et d'y ajouter une vanne au début, ce qui permettrait d'isoler cette portion avec la vanne située au niveau du chemin de fer. En cas de casse, Ecublé pourrait ainsi être alimenté par son autre arrivée et Villette-les-Bois par le départ qui alimente Ecublé et Villette. Gedia propose en option d'ajouter un débitmètre pour sectoriser ce départ. Le coût de ces travaux serait de 1 310 € HT.

La commune de Tremblay-les-Villages a demandé à Gedia une offre de prix pour une solution de Système d'Information Géographique (SIG) en location accessible sur les ordinateurs de la mairie de Tremblay. Gedia attend d'avoir les plans au format informatique pour faire une offre. Si un accord est conclu entre la mairie de Tremblay-les-Villages et Hydratec, Gedia se mettra en relation avec Hydratec afin de récupérer les fichiers informatiques du réseau de la commune.

Raccordement au réseau d'eau potable Bernier

Suite à la consultation lancée dans le cadre du raccordement du lieu-dit Bernier, une réunion a été organisée avec le maître d'œuvre travaillant pour la commune afin de trancher les



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

questionnements d'ordre technique soulevés par les entreprises. La commune de Tremblay-les-Villages a eu le retour de Monsieur Rotat de Sologne ingénierie pour déterminer quelle entreprise a proposé l'offre la plus pertinente pour les travaux à réaliser. L'entreprise Villedieu Frères de Dangeau a fait l'offre la plus intéressante (40 540 € HT).

Réalisation des peintures intérieures de la salle des fêtes de Tremblay

Afin d'ajouter une plus-value à la salle des fêtes de Tremblay et dans le but d'augmenter le nombre de locations, la commune a décidé de réaliser des travaux d'embellissement et d'entretien de la salle.

Réfection de la toiture de l'ancienne cantine d'Ecublé

A la fin du mois de février, les agents municipaux ont réalisé eux-mêmes des réparations sur la toiture de l'ancienne cantine d'Ecublé. Des ardoises ont été commandées à l'entreprise Godefroy (160 € HT) et du petit matériel tels que, des crochets pour les ardoises pour environ 140 € chez Point P. A ce jour, la toiture est maintenant étanche mais la charpente et la couverture restent en très mauvais état.

Fin des travaux à la ludothèque

Deux salles pour les professionnels de santé ont été aménagées dans l'ancienne ludothèque. Les travaux ont été réalisés par les agents techniques. Le local se compose désormais de deux cabinets d'environ 20m² chacun, d'une salle d'attente et de sanitaires. L'extérieur sera ravivé par un nettoyage haute pression. L'ergothérapeute s'y installera à partir du 1^{er} avril, ce qui lui permettra, avec l'aide d'une collègue, d'être présente à temps complet sur la commune. La salle des associations et l'accueil de Familles rurales se trouvent désormais dans l'ancien presbytère. Pour ce faire, deux nouvelles salles y ont été aménagées, où se trouvait déjà la salle de musique. L'ensemble des achats de matériaux nécessaires aux travaux a coûté 920 euros TTC. L'abattage d'un arbre dans la cour du presbytère a été effectué pour la somme de 516 €.

Entrées de maisons en enrobé

Une assistance à la maîtrise d'ouvrage des entrées de maisons a été réalisée par l'ATD. Ces travaux concernent :

- Rue Saint Jacques à Bilheux = 4 017,60 € HT
- Landouville = 11 709,60 € HT
- Rue des Perruches à Chêne-Chenu = 2 361,60 € HT
- Le Péage = 19 257,60 €.

L'ensemble des travaux est donc estimé à 37 346,40 € HT.

L'idée est d'embellir ce lieu avec des pots de fleurs, surement composés de plantes vivaces nécessitant peu d'entretien. Cependant, Le Péage étant situé pour les deux tiers sur la commune



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

de Sérazereux, Monsieur le Maire Thomas LANGÉ a été consulté afin de savoir si sa commune comptait participer aux travaux afin que tous les habitants aient des entrées de maisons uniformes. Ce dernier a répondu que financièrement, la commune ne pourrait pas assurer ces travaux en 2018.

22h30 Départ de Madame Karine LECLUYSE

Vestiaires du stade

Les travaux réalisés sur la toiture seront assurés par l'entreprise Rio Couverture située à Maillebois pour la somme de 3 619,20 € TTC et débuteront pendant les prochaines vacances scolaires. L'enveloppe initiale était de 7 000 €, elle a cependant été augmentée grâce aux restes non consommés pour le presbytère et la ludothèque. Le coût global des travaux s'élèverait à plus de 21 000 €. Au vu du coût des travaux, la commission s'est interrogée sur la nécessité réelle de les mettre en œuvre.

Monsieur le 1er Adjoint indique que pour répondre aux interrogations de la commission quant au coût, l'isolation intérieure du local sera chiffrée puisque potentiellement moins onéreuse que l'isolation extérieure proposée initialement.

Monsieur le 3ème Adjoint émet pour sa part l'hypothèse de remplacer la rénovation du vestiaire par l'installation d'un chalet ou d'un préfabriqué.

Madame le Maire craint que l'installation d'un module neuf ne s'avère plus chère que la rénovation de l'existant même dans sa configuration la plus ambitieuse. Madame le Maire soulève également la question de l'aspect esthétique d'un module préfabriqué.

Monsieur Ariel ALLARD considère que si le module est bien disposé à côté du plateau omnisport, il peut s'avérer discret.

Suite au débat soulevé sur l'opportunité de procéder à la rénovation de l'ancien vestiaire, Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que l'objectif initial est de répondre à un besoin soulevé par les associations utilisatrices du plateau omnisport.

S'agissant des questions de sécurité entourant la nécessaire traversée de la route pour passer du plateau omnisport au vestiaire, Madame Virginie BOUCHARD indique qu'il suffira de s'organiser pour que les enfants puissent traverser en sécurité. Elle ne pense pas que ce point soit une cause de délaissement du vestiaire rénové.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle par ailleurs qu'un ralentisseur est implanté à proximité de la traversée.

En conclusion du débat, Monsieur le 1^{er} Adjoint suggère que les associations potentiellement bénéficiaires du nouveau vestiaire soient consultées afin de définir clairement leurs attentes.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite ajouter un point concernant la sécurisation des lieux en préconisant l'installation d'un éclairage à détection de présence à la sortie du plateau omnisport.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Éclairage du stade

L'objectif initial de ces travaux est d'éclairer le terrain d'entraînement. Le devis proposé par la société H2E est élevé pour un résultat qui risque d'être insatisfaisant. Deux solutions étaient envisagées. La première consistait à reprendre l'électricité sur les poteaux déjà existants, puis installer un inverseur pour contrôler la puissance (devis H2E = 6 700 € HT). Mais cette solution produirait un éclairage médiocre. La seconde solution envisagée consiste à installer deux poteaux, ce qui nécessiterait de creuser une tranchée pour se raccorder au réseau électrique (devis H2E = 12 395 € HT). Le coût reste néanmoins élevé pour une qualité d'éclairage moyenne.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que le président du club de foot a été chargé de réfléchir à la mise en place d'une solution qui soit techniquement appropriée. Cette solution sera ensuite étudiée et évaluée par la commune.

Chauffage de la salle d'Ecublé

Afin de réaliser des économies, la commune de Tremblay-les-Villages pense supprimer la citerne au gaz permettant de chauffer la salle d'Ecublé et remplacer les radiateurs existants par des radiateurs électriques. Aujourd'hui, la commune doit payer le gaz et le contrat de maintenance de la citerne pour chauffer une salle qui est très peu utilisée. Les radiateurs électriques qui pourraient être installés sont actuellement stockés dans le hangar des services techniques. La remise aux normes des câbles électriques est nécessaire avant de les utiliser. En revanche, leur installation se ferait en régie par les agents municipaux. Sébastien Thuille se charge de demander les devis de remise en état de fonctionnement des radiateurs.

Le coût des travaux est estimé à 250 €.

Diagnostic des mares (Conservatoire des espaces naturels)

Suite au rendez-vous avec M. Benoît ALLARD du Conservatoire des Espaces Naturels, ce dernier souhaiterait réaliser un diagnostic précis des vingt mares présentes sur la commune de Tremblay-les-Villages. Ce travail se déroulera sur quatre passages, à différentes périodes de l'année et permettra de recenser physiquement les mares, l'état des berges, leur étanchéité, la présence d'arbres, les différentes espèces et leur intérêt... Ce projet entre dans le cadre des trames vertes et bleues mises en place par l'agglomération afin de favoriser leur circulation. Selon son souhait, Madame Agnès MAILLE sera associée à ces travaux.

Aménagement Chemin des Bouviers

Le Chemin des Bouviers présente un problème d'évacuation d'eau de la voirie (réseau unitaire). Les travaux envisagés nécessiteraient la pose de CC1 et le reprofilage de la voirie. Un devis a été réalisé par l'entreprise LE CORRE située à Muzy.

Sens de circulation à Neuville-la-Mare

Samedi 17 mars, Monsieur Thibault PELLETIER a eu un rendez-vous avec un administré qui lui a expliqué que l'arrêté du 25 mars 2016 portant réglementation du sens de circulation rue Saint l'Homer à Neuville-la-Mare n'était pas respecté par les usagers de la voie communale.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

En effet, la circulation est ralentie à 30 km/h mais aucun panneau ne l'indique. Il serait nécessaire de modifier l'arrêté puis les panneaux afin d'interdire la circulation chemin des bouviers, sauf aux riverains.

Choix d'une date pour la présentation aux membres du conseil de l'étude sur le passage en séparatif de l'assainissement de Tremblay-Bourg

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique aux membres du conseil municipal qu'une date leur sera bientôt soumise pour la présentation de l'étude réalisée par l'Agglo du Pays de Dreux sur l'assainissement du bourg de Tremblay.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite également attirer l'attention des membres du conseil sur un point qui n'a pas été évoqué. En effet, elle met en avant le fait que de nombreuses incivilités sont à déplorer au niveau de l'abribus situé à proximité du stade.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'il est possible de démonter cet abribus si nécessaire.

Madame le Maire soulève toutefois le fait qu'en cas de démontage il faudra prévenir les parents des enfants pour éviter toute incompréhension face à cette action.

Monsieur Grégory MAIN s'interroge quant à lui sur l'obligation potentielle d'avoir de tels équipements.

Madame le Maire répond que la question sera posée aux services de l'Agglo du Pays de Dreux en charge du transport.

Madame la 2^{ème} Adjointe souhaite également préciser à l'appui d'un potentiel enlèvement de l'abribus que les enfants ne stationnent pas à cet endroit pour attendre le bus.

JURIDIQUE

Information sur la mise en place d'un plan de « sécurité du quotidien » en lien avec la Gendarmerie Nationale

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de la mise en place prochaine du dispositif « Sécurité du quotidien » par la Gendarmerie Nationale dans la commune de Tremblay.

Ce programme consiste dans la mise en place de patrouilles et de permanences afin de rapprocher les services de gendarmerie des habitants. Le dispositif sera bientôt effectif et sera organisé de la façon suivante :

- Patrouilles et permanences une fois tous les 15 jours le mardi ou le jeudi de 14h à 18h
- 14h : patrouille dans les villages
- 15h : patrouille à pied dans Tremblay-Bourg



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- 16h : sortie de l'école
- 17h : permanence en mairie

Afin de bénéficier de ce programme, la commune devra mettre à disposition de la gendarmerie un local et s'engage à communiquer à travers des flyers et les bulletins municipaux. La commune reste toutefois dans l'attente de la confirmation des dates et horaires définitifs.

Information sur la fin de la procédure entourant la mise en place du PLU

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que le commissaire enquêteur qui a travaillé sur le PLU de la commune a rendu un avis positif. Cet avis a été transmis au tribunal administratif qui dispose lui-même d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

En l'état de la procédure, il est donc envisageable de présenter au vote de l'assemblée délibérante le PLU de la commune lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DCM 2018.03.21.11 : Signature d'une convention avec les archives départementales

Projet de convention présenté en annexe 1

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un représentant des archives départementales s'est déplacé en mairie afin de faire un état des archives qui pourraient être confiées aux archives départementales.

Suite à cette, un certain nombre de documents ont été relevés comme pouvant faire l'objet d'un dépôt. Ainsi, dans le but de préserver dans les meilleures conditions possibles et d'inventorier les documents existants, un projet de convention a été établi entre la commune et le conseil départemental.

Le projet de transfert concerne uniquement les archives de Tremblay-le-Vicomte ainsi que l'état civil des 6 communes antérieur à 1900.

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine,

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention de dépôt proposée par les Archives départementales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...)

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de signer la convention visant à confier les archives de la commune au conseil départemental.

Pour : 16



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et charge Madame le Maire d'engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et de signer la convention proposée par les Archives départementales.

DCM 2018.03.21.12 : Désignation d'un nouveau membre élu au CCAS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission d'un membre élu du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il convient de procéder à la nomination d'un nouveau membre.

L'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'en cas de poste laissé vacant parmi les membres élus, il convient de nommer un nouvel administrateur dans l'ordre de la liste à laquelle appartenait le membre laissant son siège vacant.

Madame le Maire appelle donc les membres suivants dans la liste n'appartenant pas déjà au CCAS.

Considérant le refus de Monsieur Ariel ALLARD d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant le refus de Madame Virginie BOUCHARD d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant le refus de Monsieur Thibault PELLETIER d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant que Madame Agnès MAILLE, absente, a fait valoir son refus d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant que Monsieur Marc RAVANEL, absent, a fait valoir son refus d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant le refus de Madame Karine LECLUYSE d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant le refus de Monsieur Arnaud LEHERICHER d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant le refus de Madame Nathalie GANDON d'entrer au conseil d'administration du CCAS.

Considérant l'acceptation de Monsieur Grégory MAIN d'entrer au conseil d'administration, la liste des administrateurs élus du CCAS se compose désormais de la manière suivante :

- Annabel DOS REIS



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Françoise LEREAU
- Marie-France CABARET
- Frédéric SEVIN
- Jean-Claude MORIN
- Grégory MAIN

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la nouvelle liste d'administrateurs élus du centre communal d'action sociale

COMPTES-RENDUS

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjointes au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- **Compte rendu du Maire**

Organisation de rencontre avec les habitants des communes

Madame le Maire indique aux élus qu'une nouvelle série de rencontres avec les habitants des villages sera organisée.

Madame le Maire propose les dates et lieux suivants pour ces rencontres :

- 14 avril matin : Neuville, Gironville, Moreaulieu
- 14 avril midi : Repas des élus
- 14 avril après-midi : Le Péage, Saint-Chéron, Landouville
- 21 avril matin : Theuvy-Achères
- 21 avril après-midi : Ecublé-Bilheux
- Septembre/octobre : Villette-les-Bois, Chêne-Chenu
- Septembre/octobre : Tremblay

Organisation d'une visite du presbytère et du nouveau cabinet médical



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire propose qu'une visite soit organisée suite aux travaux effectués au presbytère et à l'ancienne ludothèque.

Un rendez-vous est proposé aux élus le 7 avril à 9h30.

Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2018 sur l'organisation de la commémoration du centenaire

Madame le Maire présente le compte-rendu tiré de la réunion du 15 mars 2018 sur l'organisation de la commémoration du centenaire de l'armistice.

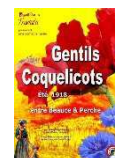


PROJET PROGRAMME DU CENTENAIRE A TREMBLAY-LES-VILLAGES

du 15 Septembre 2018 au 10 Décembre 2018



- **Exposition tournante dans les Mairies annexes de la commune** (exposition d'archives, objets et courriers retrouvés auprès des habitants et auprès des archives départementales)
 - *la première exposition pourrait se tenir le jour des journées du patrimoine dans l'Eglise de Theuivy (l'occasion aussi de faire découvrir les travaux de la poutre centrale). Suivi de la diffusion du film Joyeux Noël dans la grange de sophie et Benoit Hallay à Achères à 16h. Frederic Sevin se charge de cette organisation avec Christelle.*
- Exposition philatélique à la mairie de Sérazereux + exposition des archives départementales
- **Conférence de Michel Merckel** à la salle des fêtes de Chêne-Chenu le **dimanche 7 octobre à 16 heures** sur le thème des femmes pendant la grande guerre. Ce même dimanche, prévoir de laisser l'expo des archives départementales. Ariel fait le lien sur cette organisation.
- **Messe dans l'église de Tremblay les Villages, le samedi 10 Novembre à 18h** si possible. Le 11 Novembre est la fête de St Martin (à confirmer avec Don Hugues de la communauté de Saint-Martin).
- **Théâtre Gentils Coquelicots** interprétés par la troupe Traviata à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages, le samedi 10 Novembre à 20h30.
- **Ateliers Cyrano animés Monsieur Jérôme avec les enfants de l'école** (vu avec Madame Godon, Directrice de l'école) sur la période d'octobre à décembre. Thème retenu : la vie quotidienne pendant la guerre.





TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- ***Ponctuation musicale et lecture de lettres de poilus par les enfants dans l'Église d'Ecublé*** (interroger les archives départementales et les habitants pour trouver des lettres et documents de l'époque) => Date à définir
Ajouter dans le fond de l'église ou la mairie ? le même jour, l'exposition tournante des archives départementales.
- ***Campement et hôpital militaire autour de l'école de Tremblay les Villages*** (selon le coût et les disponibilités d'associations)
- ***Cérémonie du 11 novembre 2018 dans toutes les communes y compris la commune Serazereux ? avec Fanfare pour la dernière cérémonie de clôture à Tremblay, lecture par les enfants, puis vin d'honneur avec les officiels. Prévoir ce même jour, l'exposition tournante des archives départementales (salle des fêtes ?)***
- ***Rencontre avec un écrivain à la bibliothèque de Tremblay Jean-Philippe Noblet qui a écrit « Une famille en Eure-et-Loir dans la grande guerre »***
- ***Prévoir avec la bibliothèque départementale pendant une période du 15 Octobre au 15 Novembre, d'avoir des livres, dvd, mallettes pédagogiques à la bibliothèque de Tremblay.***
- ***Relais du centenaire autour des 6 monuments aux morts des communes associées. Voir si Arnaud Lehericher, adjoint aux sports en lien avec les associations sportives de Tremblay (foot, hand, Badminton, basket, gym volontaire, danse) et les pompiers peuvent prendre en charge cette organisation. Relais course à pieds avec la flamme du souvenir. Nous pourrions choisir 2 communes étapes (St chéron des champs et Gironville avec accueil et la présentation de l'exposition dans chacune de ces mairies).***
- ***Article dans le bulletin municipal de juin pour lancer un appel aux bénévoles et des recherches de courriers, éléments, vêtements... de cette époque. Propositions d'idées supplémentaires :***
- ***Organisation d'un bal avec costumes d'époque à la salle des fêtes de Sérazereux***
- ***Chaque maire délégué invitera à une date précise avant début juillet tous les enfants et anciens de sa commune à se retrouver autour du monument aux morts pour : (donné la liste des dates retenues aux maîtresses de l'école qui les communiqueront)***
 - *Relever les noms de tous les défunts*
 - *Echanges et partage avec les aînés des souvenirs autour des grandes guerres.*



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- *Tous les noms relevés sur tous les monuments de toutes les communes seront réunis sur une oriflamme fabriqué par les enfants du centre de loisirs pendant les vacances de la Toussaint.*

Cette oriflamme sera présenté le jour de la cérémonie de clôture du 11 Novembre à Tremblay symbole de la réunion de nos 6 communes, symbole de paix. Le centre de loisirs et NADIA se chargent de la fabrication avec les bénévoles de la bibliothèque.

Madame le Maire précise toutefois que si certains évènements sont d'ores et déjà confirmés, d'autres restent sujet à caution.

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Carnaval de Chêne-Chenu

Monsieur Ariel ALLARD, Maire-Délégué de Chêne-Chenu informe les élus que le carnaval de Chêne-Chenu a eut lieu le 10 mars 2018. Toutefois, il déplore le fait que peu de personnes y aient participé.

Monsieur le 1^{er} Adjoint suggère de densifier la communication à toutes les communes de Tremblay autour de cet évènement pour les années à venir.

Livraison du socle de la Pietà

Madame Virginie BOUCHARD informe les membres de l'assemblée que le socle de la pietà de Chêne-Chenu est en passe d'être achevé. La livraison est donc prévue pour la fin du mois de mars ou le début du mois d'avril.

Madame le Maire suggère que M. Ariel ALLARD et Don HUGUES soient présents lors de l'installation du socle.

Divers

Spectacle le 23 mars 2018 dans le cadre du dispositif Art en Scène

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à se rendre au spectacle proposé par le Conseil départemental dans le cadre du festival Arts en scène à la salle des fêtes de Tremblay. Ce spectacle proposé par la compagnie Spectacle de Poche s'intitule « Une loi plus forte que les autres » et sera joué à 20h30. Le spectacle est gratuit pour les spectateurs.

Cérémonie officielle du 8 mai à Tremblay-les-Villages et Chêne-Chenu

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les commémorations du 8 mai seront organisées à Tremblay et à Chêne-Chenu. Celles-ci auront lieu à 10h30 à Chêne-Chenu et à 11h30 à Tremblay.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Demande de limitation à 70km/h en sortie de Chêne-Chenu

Monsieur Ariel ALLARD souhaiterait que soit renouvelée la demande visant la mise en place d'une limitation à 70km/h sur le tronçon de la RD26 situé en sortie de Chêne-Chenu. Il propose à défaut que soit installé un passage protégé.

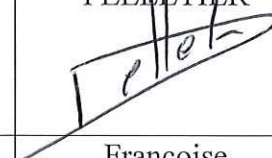
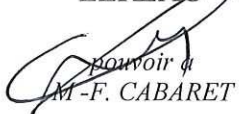
Madame le Maire répond qu'une nouvelle demande sera adressé en ce sens au nouveau directeur de la subdivision de Châteauneuf-en-Thymerais

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h40.

Le Maire
Christelle MINARD

Le secrétaire de séance
Nathalie GANDON



Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON 	Grégory MAIN
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD
Marie-France CABARET 	Thibault PELLETIER 	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE <i>pouvoir à G.MAIN</i>
Marc RAVANEL  <i>pouvoir à T.PELLETIER</i>	Françoise LEREAU  <i>pouvoir à M-F. CABARET</i>	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

CONVENTION DE DEPOT

Entre,

La commune de Tremblay-le-Vicomte (Tremblay-les-Villages Eure-et-Loir, France) représentée par Christelle Minard, maire.

Ci-après désigné « le déposant »

D'une part

Et

Le Département d'Eure-et-Loir, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Claude Téroinard, dûment habilité par décision de la Commission permanente.

Ci-après désigné « le dépositaire »

D'autre part

VU le Code du patrimoine, notamment les articles L212-8, L212-10, L212-11 et suivants et R212-57 et suivants modifié par la Loi de création d'architecture et du patrimoine (2016).

Considérant l'intérêt historique et l'enrichissement patrimonial certains, présenté par les archives du déposant,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du dépôt.

Le déposant remet au dépositaire, à titre de dépôt, les archives de la commune de Tremblay-le-Vicomte, ci-après appelées « le fonds d'archives » :

Plusieurs étagères de registres d'état-civil (environ 4,3 mètre linéaires), 12 conteneurs d'archives modernes (environ 6 mètre linéaires) et 1 atlas :

Détail par unité :

- 1) Budget de fabrique, relevé de parcelles, désignation de répartiteurs, budgets communaux
- 2) Budgets (1932-1954), travaux communaux (1910-1919)
- 3) Mouvements de population, vaccinations, recensements de population
- 4) Affaires militaires, fanfare communale, impositions
- 5) Registres de délibérations
- 6) Elections communales (1829-1966)
- 7) Emprunts, budgets et comptes
- 8) Registres de délibérations
- 9) Recensements, taxes, bureau d'assistance, assurances communales
- 10) Recensement, comptes, taxes, ravitaillement
- 11) Budgets, pièces financières (comptes, rôles), inventaires communaux
- 12) Agriculture, bureau d'assistance, affaires militaires, monuments aux morts, travaux communaux.
- 13) Cadastre napoléonien de Tremblay-le-Vicomte
- 14) Etat civil des 6 communes antérieur à 1900



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

ARTICLE 2 : Prise en charge du fonds.

Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport, de conservation, de classement et d'inventaire des documents déposés.

ARTICLE 3 : Classement du fonds déposé.

L'inventaire du fonds d'archives sera réalisé postérieurement par le dépositaire, selon son propre calendrier de classement.

Le déposant obtiendra une copie de l'inventaire des documents d'archives sous la forme d'un catalogue papier.

Au cours de cette opération, le dépositaire est susceptible de proposer au déposant des éliminations de documents contenus dans le fonds d'archives déposé. Une liste de ces éliminations sera alors proposée au déposant via un bordereau d'élimination.

En cas de refus de la commune de signer ce bordereau, les documents éliminables lui seront restitués.

ARTICLE 4 : Communication et consultation du dépôt.

Les documents faisant l'objet du présent dépôt sont librement communicables au déposant, dans les conditions fixées par le dépositaire.

Le déposant peut accéder à l'ensemble des documents qu'il a déposé selon les règles fixées par le règlement intérieur des Archives départementales et uniquement aux heures d'ouverture de la salle de lecture des Archives départementales.

Le public extérieur peut accéder au fonds déposé conformément au régime de communicabilité des archives publiques (articles L 213-1 à 3 du Code du patrimoine), selon les règles fixées par le règlement intérieur des Archives départementales et uniquement aux heures d'ouverture de la salle de lecture.

En cas de demande de réutilisation avec diffusion publique, ou de réutilisation commerciale, ou de réutilisation massive de documents provenant du dépôt objet de la présente convention, le demandeur devra en informer le déposant et, le cas échéant, solliciter son autorisation.

Conformément à l'article L213-1 du Code du patrimoine et à l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, les documents ne pourront faire l'objet d'une consultation sur place ou d'une reproduction si leur état de conservation ne le permet pas.

ARTICLE 5 : Numérisation du dépôt.

5.1. A la demande des Archives départementales :

Le dépositaire peut effectuer des opérations de numérisation sur tout ou partie des documents du dépôt. Cette numérisation peut être réalisée en interne, via l'atelier photographique, ou en externe, via un prestataire spécialisé. Les coûts relatifs à cette opération sont alors pris en charge par le dépositaire.

5.2. A la demande du déposant ou d'un tiers :

Toute demande de numérisation ou de copie de documents de la part de la commune ou d'un tiers sera facturée. Les documents déjà numérisés par les Archives départementales auxquels le déposant ou un tiers souhaite accéder seront soumis à des frais de mise à disposition. L'ensemble de ces tarifs sont fixés par des arrêtés de tarification de la régie de recette des Archives départementales.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

ARTICLE 6 : Valorisation des documents.

6.1. A l'initiative du dépositaire :

Les Archives départementales pourront utiliser tout ou partie du dépôt pour leurs opérations de valorisation (exposition au public, utilisation de documents pour la réalisation d'un ouvrage ou l'illustration du site Internet, etc.).

6.2. A l'initiative du déposant :

Si la commune souhaite réaliser une exposition, les documents concernés devront être récupérés par le déposant aux Archives départementales sous réserve des conditions de conservation de sûreté, de sécurité du projet. Au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques, les Archives départementales se réservent le droit de refuser de restituer les archives si les conditions ne sont pas réunies pour garantir la préservation des documents.

Si les conditions sont réunies, une attestation de prise en charge sera signée entre le dépositaire et le déposant. Ce dernier s'engage à restituer l'ensemble des documents utilisés afin de préserver l'intégrité du fonds déposé.

6.3. A l'initiative d'un tiers :

Les tiers souhaitant utiliser ou exposer tout ou partie du dépôt conservé aux Archives départementales devra demander l'autorisation au déposant. Au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives, les Archives départementales se réservent le droit de refuser de prêter les documents si les conditions de sûreté, de sécurité et conservation du projet ne sont pas réunies pour garantir la préservation des documents.

ARTICLE 7 : Restitution du dépôt.

7.1. Commune de moins de 2000 habitants.

Aucune demande de restitution de document ne sera acceptée pour les communes de moins de 2000 habitants, conformément au Code du patrimoine, article L212-11, alinéa 2.

7.2. Commune de plus de 2000 habitants.

7.2.1. Fonds non classé.

Si le déposant décide de mettre fin à la présente convention, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation ne sera effective qu'au terme d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de ladite lettre.

Au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives, les Archives départementales se réservent le droit de refuser de restituer les archives si les conditions ne sont pas réunies pour garantir la préservation des documents.

7.2.2. Fonds classé.

Si le déposant décide de mettre fin à la présente convention, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation ne sera effective qu'au terme d'un délai de trois mois à compter de la date de réception de ladite lettre.

Au titre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives, les Archives départementales se réservent le droit de refuser de restituer les archives si les conditions ne sont pas réunies pour garantir la préservation des documents.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Les modalités et conditions financières (frais engagés pour le traitement et la conservation du fonds, frais de transport...) de cette reprise du fond par le déposant feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Fait à Chartres le

Le déposant,

Le dépositaire,

Christelle Minard, maire de Tremblay-les-Villages

M. Claude Térouinard, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Feuille de clôture du conseil municipal du 21 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze mars deux mille dix-huit par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

DCM 2018.03.21.01 : Délibération sur la tarification des locations pour les cabinets situés 14 rue du Dr Taugourdeau (ancienne ludothèque)

DCM 2018.03.21.02 : Vote des différents taux de la fiscalité directe locale

DCM 2018.03.21.03 : Attribution des subventions aux associations de la commune

DCM 2018.03.21.04 : Vote du budget primitif 2018 pour le budget principal de la commune

DCM 2018.03.21.05 : Souscription d'un contrat de prêt pour le financement du raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

DCM 2018.03.21.06 : Délibération sur la tarification du service de l'eau

DCM 2018.03.21.07 : Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2018.02.22.08 sur l'affectation des résultats pour le budget annexe de l'eau

DCM 2018.03.21.08 : Vote du budget primitif 2018 au titre du budget annexe de l'eau

DCM 2018.03.21.09 : Attribution du marché portant sur la réfection des peintures intérieures de la salle des fêtes

DCM 2018.03.21.10 : Attribution du marché portant sur le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

DCM 2018.03.21.11 : Signature d'une convention avec les archives départementales

DCM 2018.03.21.12 : Désignation d'un nouveau membre élu au CCAS



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MINARD Christelle		BOUCHARD Virginie	
PELLETIER Thibault		GANDON Nathalie	
DOS REIS Annabel		LECLUYSE Karine	
LEHERICHER Arnaud		LEREAU Françoise	
ALLARD Ariel		MORIN Jean-Claude	
MAIN Grégory		RAVANEL Marc	
SEVIN Frédéric		Marie-France CABARET	
BAZIN Catherine		Agnès MAILLE	

Le Maire

Christelle MINARD